



Communiqué

Vols dans les véhicules

Interpellation de deux personnes à Lausanne les 8 et 15 février

Deux hommes ont été interpellés à Lausanne les 8 et 15 février 2026 à la suite de tentatives de vols dans des véhicules. Tous deux faisaient l'objet de mandats d'arrêt pour d'autres délits et ont été placés en détention.

Le dimanche 8 février 2026, vers 22h30, la Centrale vaudoise de police a été avisée d'un cambriolage de véhicule en cours. L'intervention rapide des patrouilles de la Police municipale de Lausanne a permis d'interpeller un ressortissant suisse de 20 ans, sans domicile connu, dans le centre de la ville. Recherché pour divers délits, l'intéressé a été placé en détention provisoire par la procureure en charge du dossier.

Le dimanche 15 février 2026, vers 04h50, la Centrale vaudoise de police a reçu un appel signalant la présence d'une personne qui avait tenté de s'introduire dans un véhicule dans le quartier de Montoie. Les policiers dépêchés sur les lieux ont interpellé un ressortissant tunisien de 31 ans, sans domicile connu. Sous mandat d'arrêt pour d'autres délits et sous le coup d'une condamnation à une peine privative de liberté, il a été remis au Service pénitentiaire afin d'exécuter sa peine.

À ce stade des investigations, il n'a pas été possible d'établir de lien entre les deux personnes interpellées et les séries de vols précédemment constatées à Lausanne.

Mesures de prévention

Plus de 1'500 vols dans des véhicules sont enregistrés chaque année à Lausanne. La Police municipale de Lausanne rappelle les recommandations suivantes :

Verrouillez systématiquement les portières et fermez les fenêtres lorsque vous quittez votre véhicule. Dans la majorité des cas, les auteurs brisent une vitre ou profitent d'une portière non verrouillée. Les auteurs s'intéressent à tout objet laissé dans l'habitacle, même de faible valeur. Afin de réduire le risque d'être victime de ce type de délit, il est recommandé de ne laisser aucun objet visible dans le véhicule, notamment : téléphone portable, porte-monnaie, argent, sac à main, lunettes de soleil, vêtements, etc.

En cas de flagrant délit ou si vous surprenez une personne dans votre véhicule, il est vivement recommandé de ne pas chercher la confrontation. Quittez les lieux en sécurité et contactez immédiatement le 117.

Le Corps de police

Renseignements :

Entité communication, Police municipale de Lausanne
pmlpressepolice@lausanne.ch, +41 21 315 33 66

Lausanne, le 6 mars 2026